

CONSULTATION CITOYENNE SUR L'AVENIR DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Identité culturelle, urbanisme et développement économique

Mémoire présenté par
Didier Bonaventure
Citoyen de Sainte-Brigitte de-Laval

7 octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PREAMBULE	3
INTRODUCTION :	4
SUJET 1 : IDENTITE CULTURELLE DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	5
ASPECT 1 : L'ORIENTATION GENERALE DE LA VILLE	5
ASPECT 2 : LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	5
ASPECT 3 : LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	7
ASPECT 4 : LA COMMUNICATION	7
SUJET 2 : URBANISME	8
ASPECT 1 : LES ZONES MIXTES ET COMMERCIALES	8
ASPECT 2 : L'ARCHITECTURE ET LE MOBILIER URBAIN	9
ASPECT 3 : LA CIRCULATION AUTOMOBILE	10
SUJET 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
ASPECT 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE TYPE RECREOTOURISTIQUE	11
ASPECT 2 : LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL.....	12
ASPECT 3 : LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AXE SUR L'ENVIRONNEMENT	12
CONCLUSION	14

Préambule

Avec ma conjointe, nous avons élu domicile à Sainte-Brigitte-de-Laval en avril 2012. Nous avons choisi Ste-Brigitte-de-Laval à la suite d'un coup de cœur pour la maison ancestrale que nous avons achetée, pour la beauté des paysages, pour la qualité de vie et pour la proximité de la Ville de Québec qui nous permet d'accéder rapidement à tous les services d'une grande ville tout en pouvant profiter d'un environnement vert au cœur des montagnes et en lisière de nombreuses rivières.

Introduction :

Ces 10 dernières années, le visage de Sainte-Brigitte-de-Laval a connu de grandes transformations.

Pour ma part, depuis 2012, j'ai pu constater :

- La construction de nouveaux développements domiciliaires et une augmentation notoire du nombre d'habitants ;
- L'augmentation du trafic routier sur l'avenue Sainte-Brigitte ;
- L'arrivée de nouveaux commerces et services : Épicerie IGA, Familiprix, Restaurant Duff, centre dentaire, clinique vétérinaire ;
- L'arrivée de la garderie UniSport ;
- L'arrivée prochaine d'une nouvelle école primaire ;
- Un projet, qui pourrait être contesté par voie de référendum prochainement, qui offrirait la possibilité à un entrepreneur d'exploiter un commerce de vente d'autos, sur un terrain situé à l'entrée de notre ville.

Aussi, au cours des dernières années, la ville a procédé à des projets de nouvelles infrastructures comme l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte (et la piste cyclable), l'agrandissement de la mairie, la nouvelle caserne de pompier, le terrain de soccer, etc.

Si, comme je crois savoir, un ralentissement des développements résidentiels est prévu et souhaitable, il en est autrement pour le développement commercial. L'augmentation de la population entraîne de nouveaux besoins, de nouveaux services et de nouvelles infrastructures. Pour cela, je comprendrais que la municipalité cherche à satisfaire les besoins de notre population et à diversifier les revenus pour répondre aux besoins de tous et aussi alléger le fardeau fiscal des citoyens.

Néanmoins, le besoin de revenus supplémentaires étant un enjeu majeur, mais toujours délicat, car il peut nous pousser à faire des choix à court terme qu'on peut regretter plus tard, il faudrait vraiment faire des choix réfléchis en ayant, plus que pas assez, de mon point de vue, une vision à long terme.

À cet effet, je remercie fortement la municipalité de donner la parole aux citoyens pour que chacun puisse exprimer sa vision et ses souhaits quant aux développements futurs de notre ville.

J'ai regroupé mes recommandations en trois grands thèmes :

- 1) Identité culturelle ;
- 2) Urbanisme ;
- 3) Développement économique.

Sujet 1 : Identité culturelle de Sainte-Brigitte-de-Laval

Une ville forte c'est sans doute une ville qui a conscience de ce qu'elle est (ce qui a fait son histoire), de ses forces (ses attraits, ses atouts environnementaux et socioprofessionnels), mais aussi de ses faiblesses (ce qui manque, ne convient pas ou plus). C'est surtout une ville qui donne à ses citoyens la chance de pouvoir s'exprimer et de s'impliquer (et pour cela, des moyens de communication et des projets pour impliquer les citoyens doivent continuer à être proposés). Tout cela va ou peut, à mon avis, participer à faire en sorte que les citoyens auront à cœur et voudront participer activement à la vie de leur cité, parler en bien de leur ville et le faire savoir au plus grand nombre.

Aspect 1 : L'orientation générale de la ville

Avoir une vision globale concernant l'orientation de notre ville me semble une évidence, pourtant, jusqu'à présent, il m'a semblé que cela a cruellement manqué ou s'est fait au coup par coup (peut-être même, dans certains cas, pour l'avantage de quelques-uns et au détriment de la majorité).

Recommandation 1 : Adopter une politique de développement durable et éco responsable qui orientera les règlements municipaux et les choix politiques pour les dix prochaines années.

Recommandation 2 : Élaborer un nouveau plan directeur d'aménagement et de développement permettant de visualiser notre Ville « idéale » dans 10 à 20 ans, avec ses habitations, ses commerces, ses infrastructures. Ceci pour encadrer le développement du territoire et donc ne plus avancer en fonction des demandes et des opportunités ponctuelles ou individuelles.

Recommandation 3 : Poursuivre les efforts (commencés avec l'adoption du nouveau PIIA) pour valoriser le patrimoine naturel et bâti de SBDL et utiliser ces atouts pour en faire une ville riche d'histoire et pleine d'attrait. Une nouvelle brochure et un plan « touristique » (format papier et électronique) présentant les endroits à parcourir et à visiter (parcs et jardins fleuris, maisons anciennes, institutions, accès à la rivière, piste cyclable, centre équestre, hébergement, restauration, services) me paraissent être un très bon point de départ.

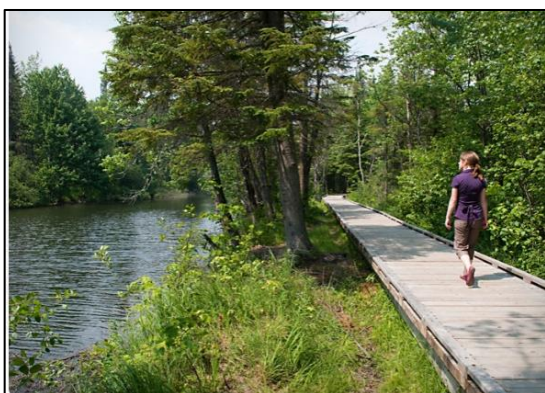
Aspect 2 : Le développement des infrastructures municipales

Si de nouveaux développements résidentiels ont permis d'augmenter le nombre d'habitants à SBDL (trop vite, à mon avis et avec certaines conséquences nuisibles que nous subissons actuellement : ex : les murs de soutènement mal fait ou des commerces implantés ici ou là sans vision globale) un manque de services ou d'équipements de proximité se fait sentir.

Recommandation 1 : Implanter des infrastructures sportives, récréotouristiques et culturelles :

- Par exemple, l'aménagement de nouveaux espaces publics favorisant la santé physique et les loisirs tels :

- Un parc à skate ou, plus largement, un « terrain aventure multifonction » pour les jeunes qui sont nombreux ;
 - Poursuite l'aménagement d'espaces qui faciliteront la circulation cycliste et piétonne.
- Des promenades aménagées le long des rivières (Rivière aux pins, Rivière Montmorency) sur les terrains appartenant à la ville.



Parc Linéaire de la Rivière St-Charles :

Photo tirée du site web :

<http://www.quebecregion.com/fr/parcs-reserves-stations-touristiques/parc-lineaire-de-la-riviere-saint-charles/>

- Une agora (théâtre extérieur multifonctionnel) pour accueillir tous les spectacles ou manifestations populaires que notre ville pourrait organiser.

Exemple : l'agora extérieure du parc Jean-Roger-Durand dans la Haute-Saint-Charles.



Recommandation 2 : Implanter avec le soutien du ministère du Tourisme, un centre d'information et d'interprétation, qui aurait une double fonction :

- Accueillir les citoyens et les touristes pour leur donner, avant de se rendre dans telle ou telle partie de notre ville, toutes les informations nécessaires ;
- Offrir à tous un site récréotouristique où serait mis en valeur notre faune et notre flore (centre d'interprétation) avec pour objectif de mettre en valeur nos atouts et nos attraits.

NB : L'acquisition par la Ville du terrain vacant appartenant pour l'instant à JEFFCO, au coin Ste-Brigitte et Kildare serait, de notre point de vue, l'endroit idéal.

Aspect 3 : Les activités socioculturelles

Outre la présence d'institutions, de commerces et de services, l'achalandage d'une ville et son dynamisme est aussi déterminé par les activités socioculturelles de qualité que celle-ci peut ou va offrir.

La fréquentation des lieux et la participation à des événements culturels contribuent à la vitalité d'une ville ainsi qu'au dynamisme économique et commercial. Ils contribueraient aussi au rayonnement de notre ville. Il faut poursuivre et même développer les efforts dans ce sens.

Recommandation 1 : Sauf peut-être pour l'agora qui demanderait un très grand espace extérieur, privilégier l'installation de lieux culturels au centre de la Ville et à côté de commerces de type café, restaurant... et vice-versa (c'est-à-dire, installer des petits commerces autour des infrastructures).

Recommandation 2 : Favoriser la tenue d'événements et d'activités dans le cœur villageois, sur l'avenue Sainte-Brigitte, dans les quartiers et sur les autres artères importantes de notre ville.

Par exemple, étendre le Laval'Art dans tout le cœur villageois et sur l'avenue Sainte-Brigitte en prenant pour exemple le symposium de Château Richer.

Photo tirée du site internet :

<http://www.artsetreflets.com/album.html>



Recommandation 3 : Organiser dans le cœur villageois puis, petit à petit en fonction du succès escompté, sur les routes et rues avoisinantes une grande vente de garage collective ou un marché aux puces extérieur pour en faire à terme, dans 5-10 ans, une activité qui concernera toute la ville.

Le marché aux puces des citoyens du quartier Montcalm à Québec ainsi que la vente de garage collective de la Ville de Mascouche sont des bonnes sources d'inspiration.

Aspect 4 : La communication

La communication, une excellente communication, pour une ville comme la nôtre qui voudrait exister et s'affirmer, est le nerf de la guerre (la venue de nouveaux commerces en découlera).

Recommandation 1 : En s'appuyant sur la politique culturelle initiée par notre MRC, définir la nôtre en précisant nos objectifs et nos grandes orientations.

Recommandation 2 : Communiquer sans complexe, tous azimuts, sur le caractère distinctif de notre ville où l'activité est basée sur le plein air, la détente, la nature, les activités sportives, culturelles, le tourisme, la villégiature et la richesse de notre patrimoine plutôt que sur le développement d'une « banlieue ».

Sujet 2 : Urbanisme

Je tiens d'abord à féliciter le nouveau conseil municipal pour le nouveau PIIA aujourd'hui en vigueur qui vise à préserver l'intégrité de notre ville. Certains bâtiments témoignent du passé et de l'évolution de la municipalité. Plusieurs sont bien entretenus et conservent encore aujourd'hui leurs caractéristiques intrinsèques. Le PIIA permet aujourd'hui de préserver le cœur villageois et de protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial, mais vise aussi à protéger et mettre en valeur l'environnement de ses bâtiments. J'encourage la Ville à poursuivre ses efforts dans ce sens et à enrichir la réglementation de manière à conserver et à développer le caractère distinctif, les attraits, le patrimoine bâti et naturel de Sainte-Brigitte-de-Laval, tout en préservant et en améliorant la qualité de vie de ses citoyens.

Aspect 1 : Les zones mixtes et commerciales

Le règlement d'urbanisme définit plusieurs zones : zones résidentielles, commerciales, mixtes, industrielles, etc.

Comme son nom l'indique, **les zones mixtes** combinent les caractéristiques de plusieurs zones dont zones commerciales et résidentielles. Mon avis est qu'il faut faire en sorte de préserver la qualité de vie des citoyens dans ces zones d'autant plus, qu'à l'origine plusieurs lots étaient zonés uniquement résidentiels.

Préserver la qualité de vie des citoyens cela veut dire se donner comme plan un objectif de « *zéro nuisance* » visuelle, sonore, olfactive, atmosphérique que peuvent provoquer des commerces situés trop proches ou à proximité des résidences.

Le nouveau PIIA démontre également la volonté de préserver l'environnement, de valoriser le cœur villageois et les immeubles d'intérêt patrimonial et historique.

À cet effet, pour moi, certains commerces sont inconciliables avec la préservation de la qualité de vie, de l'environnement et du patrimoine.

D'ailleurs, une municipalité peut, en fonction des zones, restreindre le type de commerce qui peut s'y implanter et définir des quotas pour éviter notamment une multiplication de certains types de commerces qui pourraient nuire à l'image que nous voulons donner. Par exemple, dès l'entrée de notre ville et/ou sur notre avenue principale (pour ne pas avoir une suite de magasins de meubles, de luminaires, de concessionnaires ou de pièces automobile, etc.). Nous devons être vigilants pour que notre avenue Sainte-Brigitte ne devienne pas ou ne ressemble pas à un quelconque boulevard de « banlieue sans âme », qu'on pourrait regretter plus tard.

Recommandation 1 : Adapter, en fonction des secteurs, la réglementation aux usages commerciaux que nous privilégions pour favoriser l'implantation de commerces pouvant donner du cachet à notre ville. Limiter les usages des commerces pouvant devenir trop présents sur le territoire.

Recommandation 2 : Soigner tout particulièrement l'entrée de notre ville (qui pourrait donner ou pas une bonne impression à nos visiteurs et possiblement aux futurs investisseurs). À ce sujet, ne dit-on pas que « c'est toujours la première impression qui compte » ? Comme, autre exemple, qui est la personne la plus importante d'une entreprise sinon celle qui nous répond bien ou mal lors d'un premier appel ? Enfin, passé le Esso du Domaine Beaulieu (à la limite de Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval), je veux continuer avec mes proches à pouvoir faire un grand WOW !!! quand nous entrons dans Sainte-Brigitte et que nous découvrons les paysages qui nous sont encore aujourd'hui offerts.

Recommandation 3 : Revoir les classes d'usage des zones mixtes en supprimant la possibilité d'y implanter notamment des Postes d'essence / Station-service et autres commerces polluants (pollution visuelle, sonore, atmosphérique) à côté d'une résidence (d'autant plus, si elle a un intérêt patrimonial). Ce type de commerce représente trop de risques et de nuisances pour être situé trop près des habitations (la ville de Québec n'autorise plus aucune nouvelle installation de ce genre en centre-ville).

Recommandation 4 : Prévoir des zones tampons suffisantes pour assurer la quiétude et le visuel des résidences lors de la construction de bâtiment d'usage public ou commercial voisin d'une résidence (pour éviter le genre d'erreur que l'on a pu voir, par exemple, avec la construction de la garderie UniSport ou les lumières trop agressives de certains commerces).

Recommandation 5 : Définir et délimiter de nouvelles zones commerciales et/ou industrielles spécifiques qui seront facilement accessibles, hors secteurs résidentiels, mixtes ou touristiques.

Aspect 2 : L'architecture et le mobilier urbain

Sainte-Brigitte-de-Laval se distingue par la beauté de ses paysages que lui procurent montagnes et cours d'eau. La seule voie d'accès actuelle est l'avenue Sainte-Brigitte. C'est en quelque sorte notre « voie panoramique », celle qui traverse notre cité montagnarde. Comme dans bien d'autres villes qui veulent préserver le cachet de certains quartiers anciens, historiques ou particuliers, je crois qu'il faut revoir et accentuer la réglementation pour donner un cachet particulier à l'avenue Sainte-Brigitte et au cœur villageois et donc éviter d'en faire un « quelconque boulevard de banlieue », comme évoqué plus haut, ou se profile, désolé, des bâtiments de style « hangar » ou s'implante un affichage commercial sans goût, trop lumineux et donc plutôt agressif.

Tout au contraire, la préservation de nos paysages et de notre patrimoine bâti va à notre avis, renforcer le caractère attirant de notre milieu et favoriser l'activité économique et commerciale !

Recommandation 1 : Se donner des critères pour la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments sur l'avenue Ste-Brigitte et dans le cœur villageois afin de maintenir le cachet montagnard de Ste-Brigitte-de-Laval.

Recommandation 2 : Réglementer davantage l'affichage commercial de l'avenue Sainte-Brigitte et du cœur villageois pour qu'il s'intègre parfaitement à l'environnement et au paysage et qu'il contribue au caractère attrayant de notre Ville.

Certaines municipalités, comme la Ville de Beauharnois, ont instauré un programme d'aide financière à la rénovation des enseignes commerciales, avec des critères spécifiques pour que celles-ci correspondent aux nouvelles exigences du PIIA¹.



Recommandation 3 : Mettre en valeur les sites historiques, encourager la restauration des immeubles et faciliter la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

Recommandation 4 : Conserver le côté villégiature en privilégiant un bel équilibre entre les habitations à fonctions résidentielles et les habitations de villégiatures (chalets, camping).

Aspect 3 : La circulation automobile

L'augmentation de la population amène un flot important de circulation automobile sur l'avenue Sainte-Brigitte, seule voie d'accès. Cela amène son lot de problèmes : bruit, pollution, embouteillage et problème de sécurité.

Recommandation 1 : Travailler sur un projet et entamer une négociation avec le ministère des Transports pour construire une route qui permettrait de répartir le trafic automobile avec une deuxième voie d'accès ou travailler au désenclavement de la ville en permettant de rejoindre, par l'extrémité nord de Sainte-Brigitte, une autre municipalité. Vigilance toutefois à ne pas augmenter, en les interdisant ou en limitant le poids des camions pouvant circuler sur cet axe, la circulation des poids lourds qui utiliseraient cette nouvelle voie de passage.

Recommandation 2 : Faire pression auprès des Transports collectifs de la Jacques Cartier (T.C.J.C.) pour une amélioration du service de transport en commun qui présente actuellement des horaires très restreints ne convenant pas à bon nombre de citoyens qui aimeraient en profiter. L'information quant aux arrêts et trajets est insuffisante (seuls deux arrêts sont indiqués dans la documentation) alors que l'autobus peut s'arrêter à d'autres endroits sur son trajet.

Recommandation 3 : Mener une campagne de sensibilisation à la sécurité routière et faire pression auprès de la sûreté du Québec pour une plus grande surveillance policière.

¹ Source : L'urbanisme commercial dans le contexte du développement durable- Fondation Rues principales.

Sujet 3 : Développement économique

Sainte-Brigitte-de-Laval est sans aucun doute appelée à se développer pour répondre au besoin de la population et pour amener des revenus à la Ville. Tout sera une question de temps, de rythme et de choix : ni trop vite ni trop lentement. N'oublions pas toutefois que nous habitons à proximité de la Ville de Québec/Beauport, qui possède déjà tous les commerces nécessaires à notre quotidien. Nombre de besoins de première nécessité sont déjà disponibles à Sainte-Brigitte-de-Laval : Alimentation générale, pharmacie, quincaillerie, poste à essence, services de mécanique automobile, clinique dentaire, clinique vétérinaire, etc. Par ailleurs, plusieurs travailleurs autonomes qui gagneraient à être répertoriés et mieux connus fournissent à la population de nombreux services : coiffeurs, notaires, chiropraticiens, etc.

Tout en complétant les besoins en services de première nécessité (ex. : clinique médicale), Sainte-Brigitte-de-Laval doit absolument, de mon point de vue, axer son développement économique autour de ces atouts actuels en favorisant un développement économique durable et responsable, de type RÉCRÉOTOURISTIQUE.

Aspect 1 : Le développement économique de type récréotouristique

Nous habitons sur un territoire riche en forêts, en cours d'eau et en paysages naturels à couper le souffle. La population québécoise est toujours en demande de nouvelles destinations et de nouvelles expériences.

Recommandation 1 : Implanter un parc récréotouristique (ou une base de plein air) ;

Recommandation 2 : Implanter un centre d'interprétation de la faune et de la flore ;

Recommandation 3 : Améliorer l'aménagement des sentiers pédestres existants ;

Recommandation 4 : Créer des sentiers de montagnes pour y pratiquer le vélo de montagne ;

Recommandation 5 : Améliorer et aménager de nouveaux accès à l'eau pour, notamment, donner un accès aux familles et leur offrir au bord de l'eau un certain nombre d'activités (baignade, jeux, canot, kayak et restauration) ;

Recommandation 6 : Faire pression auprès du ministère des Transports pour prolonger la piste cyclable et mettre en place les mesures pour un meilleur entretien ;

Recommandation 7 : Favoriser l'implantation de gîtes d'accueil, de « couette et déjeuners », d'auberges et inciter/aider le camping à rénover ses infrastructures.

Aspect 2 : Le développement commercial

Pour répondre aux besoins de la clientèle récréotouristique, favoriser l'implantation de boutiques, restaurants, services traiteurs et services d'hébergement typiques et indépendants et exclure de l'avenue Sainte-Brigitte et du cœur villageois l'implantation de grandes chaînes commerciales (comme l'a fait l'île d'Orléans) qui viendrait dénaturer notre Ville et plus particulièrement dénaturer nos vues panoramiques. Aussi, plusieurs artisans ont une activité autonome (service traiteurs, professionnel de la santé, artistes, etc.). Il faut les encourager à avoir pignon sur rue et à créer une synergie commerciale à l'image de notre municipalité.

Recommandation 1 : Ramener l'activité commerciale dans le cœur villageois en encourageant l'entrepreneuriat local et l'implantation de commerces de proximité attrayants, tout en permettant aux différents secteurs résidentiels d'avoir leurs propres petits commerces de proximité (dépanneur, pharmacie) où ils pourront se rendre à pied.

Recommandation 2 : Mener, conjointement avec le Centre local de développement (CLD), une « campagne de charme » pour attirer les entrepreneurs locaux et autres investisseurs en leur offrant des incitatifs (aide financière, mesures fiscales) et en les informant des diverses ressources disponibles.

Il y a quelques années, la Ville de St-Jérôme a rallié plusieurs partenaires comme le CLD et le Centre local d'emploi (CLE) pour lancer un concours de démarrage d'entreprise. Cette initiative a permis l'implantation de nouveaux commerces dans le centre-ville.

De manière plus permanente, la municipalité de Saint Pascal a mis en place plusieurs mesures visant à favoriser l'installation de nouveaux commerces au cœur du village tel des avantages financiers (deux mois de loyer gratuit), une large diffusion de la nouvelle de leur ouverture, un soutien à l'aménagement de leur commerce, etc. Saint-Pascal a misé sur les avantages que représentent sa petite taille et son caractère villageois pour se distinguer des centres urbains².

Recommandation 3 : Envisager l'implantation d'un marché public la fin de semaine qui favorisera l'achalandage du cœur villageois, fera la promotion de la production et de l'artisanat local, créera un attrait touristique supplémentaire et stimulera l'entrepreneuriat local.

Aspect 3 : Le développement industriel axé sur l'environnement

Et si nous voulions diversifier la nature de nos activités économiques, pourquoi ne pas évaluer le potentiel d'un « technopole » de nouvelles technologies et/ou d'entreprises œuvrant dans le domaine de l'environnement (recyclage, énergie renouvelable, etc.) ? Avec un plan de développement bien ficelé et une communication adéquate, Sainte-Brigitte-de-Laval pourrait devenir un leader dans ces domaines en attirant ces petites industries très dynamiques, souvent créées par des jeunes et en tout cas novatrices.

² Source : L'urbanisme commercial dans le contexte du développement durable- Fondation Rues principales.

Recommandation 1 : Communiquer sur l'accueil qui pourrait être fait aux entreprises des nouvelles technologies et particulièrement à toutes celles qui œuvrent dans le domaine de l'environnement, du récréotouristique et des nouvelles technologies.

Recommandation 2 : Refuser systématiquement les entreprises reconnues comme polluantes et/ou non respectueuses de l'environnement (et/ou ne correspondant pas aux critères définis par un plan d'implantation sur ce site).

Conclusion

Ma conjointe et moi avons eu un vrai coup de cœur pour Sainte-Brigitte-de-Laval. Nous aimons notre ville et nous souhaitons continuer à nous y sentir bien. Nous sommes heureux de pouvoir, par notre implication, apporter notre contribution à son amélioration.

Je nous souhaite à tous collectivement que cette grande consultation citoyenne, bel exercice démocratique, fasse que chacun ait le sentiment d'avoir été entendu et compris.

Enfin, j'espère que, passé ce processus de consultation, la Ville continuera à mettre en place des outils de communication qui permettront aux citoyens et aux groupes de poursuivre leurs efforts en donnant leur avis et en s'impliquant concrètement en fonction de l'évolution que connaîtra Sainte-Brigitte-de-Laval.

Merci pour votre lecture et votre écoute.